

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE (QUIMPER)

PARCOURS CONSEILLER GESTIONNAIRE DE CLIENTÈLE SUR LE MARCHÉ DES PARTICULIERS EN BANQUE ET ASSURANCE

UE 1 ENVIRONNEMENT BANCAIRE

Responsabilité du banquier

Présentation

RESPONSABILITE DU BANQUIER

Outils et moyens pédagogiques mis en œuvre :

Documentation papier et site internet pour des documents supplémentaires

Contenus :

Responsabilité civile des banques

Chapitre I – Présentation générale des mécanismes de responsabilité civile

Section 1 – La responsabilité contractuelle.

§ 1 – L'inexécution contractuelle.

§ 2 – Conditions de la responsabilité contractuelle.

Section 2 – La responsabilité délictuelle.

1 - Schéma général

2 - la faute personnelle :

3 - Le fait anormal d'autrui : la responsabilité du commettant du fait de son préposé.

4 - Exonération

Chapitre II – Les cas particuliers de responsabilité des banques

§ 1 – Les obligations d'information et mise en garde

A – La reconnaissance d'une obligation de mise en garde.

B – Limite à l'information : le principe de non immixtion.

§ 2 – Les obligations de soutenir le client

A – Le soutien abusif ou l'octroi abusif de crédit

B – La rupture abusive de soutien

§ 3 – L'obligation au secret bancaire

§ 4 – Les procurations

§ 5 – Les obligations à l'égard du porteur d'une carte de paiement

§ 6 – Les obligations à l'égard de la caution

A - Le dol

B – La proportionnalité du cautionnement

C – La responsabilité en cas de perte, par la banque, de ses autres garanties (art. 2314 Code civil)

Compétences à acquérir :

L'étudiant doit être capable de :

Conseiller le client professionnel ou consommateur en respectant les obligations de mise en garde et autres obligations du banquier à l'égard du client

Prévenir les litiges liés aux abus d'octroi de crédit ou ruptures abusives de crédit, aux cautionnements abusifs